

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 28 JUIN 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 28 JUIN à 20H00**, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 juin 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, LERMYTTE François, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Alexandre HERMANT

Fin de la séance : 20h40

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AUTORISATION GENERALE DE POURSUITES POUR LE RECOUVREMENT DES CREANCES DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

2021-06-N° 4

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.1617-24 ;

VU l'instruction codificatrice n° 11-022 MO du 16 décembre 2011,

VU la demande du trésorier du centre des finances publiques d'AIRE-SUR-LA-LYS;

CONSIDERANT que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais de contribuer à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ; que cette autorisation doit être renouvelée en cas de nouveau mandat ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE DONNER autorisation permanente et générale de poursuites au comptable des finances publiques d'AIRE-SUR-LA-LYS, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la lettre de relance et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance ;

ETANT PRECISE QUE cette autorisation s'applique au budget principal de la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS ainsi qu'à ses budgets annexes : ZAC Saint Quentin, AFR EST et OUEST ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

